

# Catalogue 2018 - 2019

## Soutiens au tutorat

Fonds social MAE

Formations  
Embauches  
Outils



Fonds Social  
Milieu d'accueil & d'emploi

ap  
ef  
Association  
Paritaire pour  
l'Emploi et la  
Formation



# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <b>Avant propos</b> .....                                      | 4  |
| <b>Notions en lien avec le tutorat</b> .....                   | 6  |
| <b>Formations</b> .....  | 8  |
| Formations tutorat accompagnement des travailleurs.....        | 11 |
| Formations tutorat accompagnement en formation .....           | 18 |
| Formation croisée .....  | 27 |
| Accompagnement d'équipe autour du tutorat .....                | 30 |
| Intervisions .....   | 31 |
| Coordonnées des opérateurs de formation .....                  | 32 |
| <b>Embauche compensatoire pour le suivi de formation</b> ..... | 35 |
| <b>Embauche complémentaire pour du tutorat</b> .....           | 36 |
| <b>Outils</b> .....  | 38 |
| <b>Soutiens des pouvoirs publics</b> .....                     | 41 |
| Primes .....   | 41 |
| Validation des compétences .....                               | 42 |

# Avant-propos du Fonds social MAE

Le Fonds social pour le secteur des Milieux d'accueil d'enfants (MAE), composé des organisations syndicales et des fédérations patronales du secteur, s'adresse aux employeurs et aux travailleurs des institutions qui organisent de manière régulière la garde d'enfants de moins de 12 ans (CP 332).

Ce Fonds concerne de nombreuses institutions : crèches, préguardiennats, maisons communales d'accueil de l'enfance, maisons d'enfants, haltes-garderies, halte-accueil d'urgence et en accueil flexible, services d'accueil extrascolaire, services d'accueillantes conventionnées, services de garde à domicile d'enfants malades ; soit en tout plus de 550 employeurs et plus de 6.500 travailleurs salariés.

Depuis plusieurs années, le secteur des milieux d'accueil d'enfants et le Fonds social MAE sont sensibles à la question du tutorat. Les formations aux métiers de l'enfance comptent un nombre important d'heures de stage, celui-ci fait partie de l'apprentissage du métier et de la nécessaire transmission d'un savoir être, d'un savoir-faire, d'une culture de l'accueil. Il apparaît alors clairement aux gestionnaires du Fonds social MAE que ce sont les jeunes en formation pour exercer les métiers de l'accueil comme les jeunes qui commencent leur parcours professionnel dans un de ces métiers qui doivent être au centre de l'attention.

## **Le Fonds social MAE a choisi d'investir dans cinq formes de tutorat :**

1. le tutorat de formation (destiné aux jeunes en formation durant leur stage),
2. le tutorat d'intégration (qui vise les travailleurs nouvellement engagés),
3. le tutorat d'insertion (qui vise des jeunes peu qualifiés qui se forment en alternance),
4. le tutorat de transition (qui vise les travailleurs en fin de contrat de transition professionnelle)
5. le tutorat de réintégration (qui soutient la reprise au travail de personnes avec une aptitude réduite au travail suite à une maladie, un handicap ou un accident).

Il a opté pour 3 formes d'actions :

- la formation des tuteurs (formation de base au tutorat, intervision entre tuteurs, accompagnement d'équipe concernant le tutorat, formation croisée entre professionnels de l'accueil d'enfants et de l'enseignement),
- le développement d'outils pour les accompagner dans leurs missions,
- le financement de temps de travail pour mieux assurer ce tutorat et l'encadrement des stagiaires,

La reconnaissance d'un titre de compétences de tuteur en entreprise au sein du Consortium de validation des compétences est de nature à promouvoir un tutorat de qualité au sein des organisations (voir [www.tutorats.org](http://www.tutorats.org)).

Le Fonds social MAE souhaite que les formations et les outils favorisent la qualité de l'insertion et de la formation des jeunes, de l'intégration de nouveaux travailleurs, un meilleur accompagnement des stages et par là le développement d'un accueil de qualité avec des travailleurs qualifiés.

Pour le Fonds social MAE,

Isabelle Gaspard  
Vice-Présidente

Yves Hellendorff  
Président

# Notions en lien avec le tutorat

## Qu'entend-on par tutorat ?

Le tutorat est un accompagnement formatif mis en oeuvre par des pairs dont ce n'est pas la fonction principale. Il tend à soutenir la formation et la socialisation du jeune ou la transition vers un emploi durable.

## Quels types de tutorat ?

- Le tutorat de formation : destiné aux élèves/étudiants stagiaires, il fait partie d'un parcours de formation
- Le tutorat d'insertion : destiné aux personnes peu qualifiées, il s'intègre dans un dispositif d'insertion avec une alternance entre emploi et formation
- Le tutorat d'intégration : destiné aux jeunes ou aux nouveaux embauchés, il vise à intégrer un travailleur dans son nouveau milieu de travail
- Le tutorat de transition: destiné aux travailleurs engagés dans un contrat de transition professionnelle (emploi-jeune, PTP, article 60...). Il vise à soutenir le travailleur dans sa recherche d'emploi en vue d'obtenir au plus vite un emploi durable
- Le tutorat de réintégration : destiné à soutenir la reprise au travail de personnes avec une aptitude au travail suite à une maladie, un handicap ou un accident

## Les activités de tutorat

L'objectif est de favoriser, selon la situation, l'intégration, l'insertion, le suivi de formation ou la transition vers un emploi durable des travailleurs tutorés. Concrètement, il s'agit de :

- aider le travailleur à s'intégrer dans un nouveau milieu professionnel (règles et usages) ;
- accompagner dans la prise de fonction, l'intégration dans l'équipe, avec le public et les partenaires ;
- faire comprendre les missions de l'institution ;
- donner des informations sur le métier et les tâches ;
- établir et mettre en œuvre un plan de formation (accompagner le travailleur dans ses choix de formation et dans les contacts avec les organismes de formation) ;
- accompagner le travailleur concernant le suivi des formations [contacts avec le centre de formation, vérification de l'assiduité, intégration des apports de la formation, recherche de solutions en cas de difficultés (méthodes de travail, rythme, conciliation travail-formation, maîtrise de la langue française...), soutien durant les périodes de stage et participation à l'évaluation des stages] ;
- informer et accompagner le travailleur vers les dispositifs d'accompagnement professionnel (conseil en évolution professionnelle et/ou bilan de compétences)
- repérer les éventuelles difficultés (par l'observation ou lors d'entretiens), aider à décoder les difficultés et les problèmes et proposer des pistes de solution ;
- évaluer la progression du travailleur ;
- aider le travailleur dans sa transition vers un nouvel emploi (accompagnement auprès

d'organismes extérieurs, aide à la recherche d'emploi, aide à la rédaction d'un CV et de lettre de motivation, soutien aux démarches de candidatures spontanées...).

## Qui prend en charge le tutorat ?

Le tutorat est mis en oeuvre par différentes personnes : le tuteur, le responsable et l'équipe.

Le **tuteur** est un travailleur expérimenté, exerçant le même métier que le tuteuré, sans formation pédagogique spécifique nécessairement.

Les formations et interventions au tutorat permettent au tuteur d'acquérir et de développer les compétences utiles à l'exercice de cette fonction. Ce travailleur contribue, par une observation, un accompagnement sur le terrain et des entretiens, au développement de l'identité et des compétences professionnelles du nouveau travailleur.

Pour exercer valablement la fonction de tuteur, le travailleur expérimenté doit répondre aux critères suivants :

- Travailler dans une fonction identique à celle qui est exercée et/ou apprise par le tuteuré
- Travailler dans la même implantation que le tuteuré
- Avoir une expérience professionnelle probante (2 ans d'ancienneté dans l'institution et 5 ans d'ancienneté dans la profession)
- Avoir un horaire compatible avec l'horaire du tuteuré
- Consacrer du temps pour exercer les missions du tutorat
- Avoir les compétences de tutorat (acquises par l'expérience ou via la formation)
- Être volontaire pour exercer la fonction de tuteur

Le **responsable** intervient à des moments essentiels de l'activité de tutorat : décision d'accueillir le tuteuré, information auprès des travailleurs, désignation du/des tuteur(s) en concertation avec l'équipe, organisation du travail permettant une mise en oeuvre continue du tutorat tout au long de la présence du tuteuré, signature des conventions de stage... Il est en contact avec les établissements d'enseignement ou encore recadre le tuteuré par rapport à l'emploi, le cas échéant. Son rôle est particulièrement essentiel notamment dans le cadre des tutorats d'insertion et d'intégration.

L'**équipe** dans son ensemble, par sa présence au quotidien avec le tuteuré, assume une fonction de tutorat indispensable en permettant une continuité du tutorat même en l'absence du tuteur désigné. Un accompagnement d'équipe concernant le tutorat vous permettra de mettre en oeuvre ou d'améliorer vos pratiques en s'appuyant sur les outils du classeur « Le tutorat dans tous ses états » et favorisera les compétences collectives.





# Les formations tutorat

*Formations de base*

*Formation croisée*

*Accompagnement d'équipe*

*Intervision*

Vous trouverez sur chaque fiche de présentation les éléments suivants :

En haut à droite : le type d'action (formation, intervision, accompagnement)

Des icônes pour mieux visualiser les particularités de la formation

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Organisable sur site              |    |
| Spécifique MAE                    |   |
| Valorisable décret ATL            |  |
| Nouveauté                         |  |
| Enseignement de promotion sociale |  |

# Formation de base

*2 jours*

*4 jours*

Cette formation est vivement conseillée si vous souhaitez accueillir les travailleurs tutorés (salariés ou stagiaires) dans les meilleures conditions et acquérir les compétences de base concernant leur accompagnement.

L'objectif est de former le travailleur à l'accompagnement des tutorés en favorisant leur intégration dans le contexte professionnel, en facilitant l'acquisition et le développement des compétences et, le cas échéant, la transition vers un nouvel emploi en fin de contrat.

Inscriptions aux formations de base via le formulaire d'inscription FORMAPEF sur [www.apefasbl/formapef](http://www.apefasbl/formapef)

## Tutorat : Sensibilisation à l'accompagnement des nouveaux engagés

- Objectifs** - Permettre de sensibiliser aux compétences de tuteur dans l'accompagnement des nouveaux travailleurs en favorisant leur intégration dans l'institution
- Programme**
- Identifier les enjeux de la fonction du tuteur
  - Appréhender le public concerné
  - Accueillir et accompagner le nouveau travailleur
  - Accompagner les premières semaines/mois
- Formateur** Marie-Claire PETERS  
Ce professeur est en contact régulier avec les maîtres des stages (tous secteurs) au sein de la formation des éducateurs au niveau du Certificat de qualification et au niveau bachelier
- Public cible** Les tuteurs du secteur non marchand

| Organisé par              | Quand   | Où  |
|---------------------------|---|---|
| CESA                      | Formation de 3 jours<br>Vendredi 16 novembre 2018 | CESA<br>avenue Montjoie 93/97<br>1180 Bruxelles (Uccle) |
| Référence de la formation | Vendredi 23 novembre 2018                         |   |
| C2855                     | Vendredi 30 novembre 2018<br>De 09:00 à 15:00     |   |

Particularités



Tutorat : Sensibilisation à l'accompagnement des nouveaux engagés

|              |   |
|--------------|---|
| Objectifs    | - Sensibiliser aux compétences du tuteur dans l'accompagnement des nouveaux travailleurs en favorisant leur intégration dans l'institution  |
| Programme    | - Identifier les enjeux de la fonction du tuteur<br>- Appréhender le public concerné<br>- Accueillir et accompagner le nouveau travailleur<br>- Accompagner les premières semaines/mois   |
| Méthodes     | Analyse des questions, des craintes, des freins et des leviers par différentes techniques d'approche participative  |
| Formateur    | Véronique DE CLERCK (1) - Anne Chantal MATEU-RAMIS (2)<br>(1) Infirmière enseignante, coordinatrice de la section Aide et Soins aux personnes et de la section Soins Palliatifs.<br>(2) Psychologue clinicienne<br>Chargée de cours depuis septembre 2006 (AESS) dans les formations de promotion sociale dans le secteur de l'aide et des soins aux personnes. Les cours dispensés sont, entre autre, des cours de psychologie, de communication interpersonnelle, de déontologie ainsi que l'encadrement des stages d'insertion et d'intégration professionnelle. |
| Public cible | Tout public   |

| Organisé par              | Quand   | Où  |
|---------------------------|---|---|
| CPSE                      | Formation de 2 jours<br>Vendredi 16 novembre 2018 | CPSE<br>rue des fortifications 25<br>4030 Liège (Grivegnée) |
| Référence de la formation | Vendredi 23 novembre 2018                         |   |
| C2931                     | De 08:30 à 17:00                                  |   |

## Tuteur dans le secteur non marchand : accompagnement de travailleurs

- Objectifs**
- Repérer les spécificités du rôle de tuteur
  - Développer des attitudes favorables au processus d'intégration
  - Initier une démarche d'analyse réflexive des pratiques
- Programme**
- Le rôle du tuteur dans l'organisation ou le service concerné, ses missions et les enjeux de sa fonction
  - Les responsabilités de chacun des acteurs et les modalités de communication au sein l'organisation (ou du service)
  - La conformité du travail accompli par rapport aux consignes, aux missions, aux réglementations et aux repères professionnels (éthique et déontologie)
  - La prise de contact avec les principaux bénéficiaires et partenaires de l'environnement de travail
  - Les compétences relationnelles nécessaires, les attitudes facilitantes et les obstacles dans les relations entre le tuteur et le travailleur : accueil, écoute, attitude valorisante, critique constructive, gestion des émotions...
  - Les interventions permettant une relation de confiance avec le travailleur favorisant son intégration
  - L'identification des compétences d'accompagnement nécessaires dont : la transmission des gestes professionnels, l'observation de la progression du travailleur dans son intégration et dans la construction de son identité professionnelle, la transmission des difficultés constatées et la contribution à l'élaboration de pistes de progression, la réflexion sur les pratiques et sur le vécu en situation professionnelle
  - L'identification et pose d'un regard critique sur ses aptitudes à l'exercice du tutorat
  - L'information du travailleur des opportunités et obligations en matière de formation
- Méthodes**
- Présentation par Power Point
  - Partir de la réalité des participants (méthode interactive et participative)
  - Partage des expériences et des bonnes pratiques des participants
- Formateur** Marie-Claire PETERS  
Professeur d'encadrement des stages au CESA depuis de nombreuses années
- Public cible** Toute personne amenée à former une autre dans l'apprentissage d'un nouveau travail

| Organisé par              | Quand   | Où   |
|---------------------------|---|--|
| CESA                      | Formation de 4 jours<br>Jeudi 7 février 2019<br>Jeudi 14 février 2019<br>Jeudi 21 février 2019<br>Jeudi 28 février 2019 | APEF asbl<br>square Sainctelette 13/15<br>1000 Bruxelles |
| Référence de la formation |   |  |
| C3311                     | De 08:30 à 16:30  |  |

## Tuteur dans le secteur non marchand : accompagnement de travailleurs

|              |   |
|--------------|---|
| Objectifs    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les spécificités du rôle de tuteur</li> <li>- Développer des attitudes favorables au processus d'intégration</li> <li>- Initier une démarche d'analyse réflexive des pratiques</li> </ul>  |
| Programme    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rôle du tuteur dans l'organisation ou le service concerné, ses missions et les enjeux de sa fonction</li> <li>- Les responsabilités de chacun des acteurs et les modalités de communication au sein l'organisation (ou du service)</li> <li>- La conformité du travail accompli par rapport aux consignes, aux missions, aux réglementations et aux repères professionnels (éthique et déontologie)</li> <li>- La prise de contact avec les principaux bénéficiaires et partenaires de l'environnement de travail</li> <li>- Les compétences relationnelles nécessaires, les attitudes facilitantes et les obstacles dans les relations entre le tuteur et le travailleur : accueil, écoute, attitude valorisante, critique constructive, gestion des émotions...</li> <li>- Les interventions permettant une relation de confiance avec le travailleur favorisant son intégration</li> <li>- L'identification des compétences d'accompagnement nécessaires dont : la transmission des gestes professionnels, l'observation de la progression du travailleur dans son intégration et dans la construction de son identité professionnelle, la transmission des difficultés constatées et la contribution à l'élaboration de pistes de progression, la réflexion sur les pratiques et sur le vécu en situation professionnelle</li> <li>- L'identification et pose d'un regard critique sur ses aptitudes à l'exercice du tutorat</li> <li>- L'information du travailleur des opportunités et obligations en matière de formation</li> </ul> |
| Méthodes     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation par Power Point</li> <li>- Partir de la réalité des participants (méthode interactive et participative)</li> <li>- Partage des expériences et des bonnes pratiques des participants</li> </ul>  |
| Formateur    | <p>Isabelle CASANI (1) - Fabienne JASZCZINSKI (2)</p> <p>(1) Directrice de crèche et MCAE / Accueille les stagiaires, donne cours dans la section auxiliaire de l'enfance, fait le pont entre la formation et le terrain</p> <p>(2) Maître de stage au sein de l'école en auxiliaire de l'enfance, éducatrice spécialisée, licence en sciences de l'éducation</p>   |
| Public cible | Toute personne amenée à former une autre dans l'apprentissage d'un nouveau travail  |

| Organisé par              | Quand                | Où   |
|---------------------------|----------------------|--|
| Ecole Pluri-elles         | Formation de 4 jours | Ecole Pluri-elles<br>rue de Souvret 71/011<br>4000 Liège |
| Référence de la formation | Jeudi 2 mai 2019     |  |
|                           | Jeudi 9 mai 2019     |  |
|                           | Jeudi 16 mai 2019    |  |
| C3312                     | Jeudi 23 mai 2019    |  |
|                           | De 08:45 à 16:30     |  |

## Tuteur dans le secteur non marchand : accompagnement de travailleurs

- Objectifs**
- Repérer les spécificités du rôle de tuteur
  - Développer des attitudes favorables au processus d'intégration
  - Initier une démarche d'analyse réflexive des pratiques
- Programme**
- Le rôle du tuteur dans l'organisation ou le service concerné, ses missions et les enjeux de sa fonction
  - Les responsabilités de chacun des acteurs et les modalités de communication au sein l'organisation (ou du service)
  - La conformité du travail accompli par rapport aux consignes, aux missions, aux réglementations et aux repères professionnels (éthique et déontologie)
  - La prise de contact avec les principaux bénéficiaires et partenaires de l'environnement de travail
  - Les compétences relationnelles nécessaires, les attitudes facilitantes et les obstacles dans les relations entre le tuteur et le travailleur : accueil, écoute, attitude valorisante, critique constructive, gestion des émotions...
  - Les interventions permettant une relation de confiance avec le travailleur favorisant son intégration
  - L'identification des compétences d'accompagnement nécessaires dont : la transmission des gestes professionnels, l'observation de la progression du travailleur dans son intégration et dans la construction de son identité professionnelle, la transmission des difficultés constatées et la contribution à l'élaboration de pistes de progression, la réflexion sur les pratiques et sur le vécu en situation professionnelle
  - L'identification et pose d'un regard critique sur ses aptitudes à l'exercice du tutorat
  - L'information du travailleur des opportunités et obligations en matière de formation
- Méthodes**
- Présentation par Power Point
  - Partir de la réalité des participants (méthode interactive et participative)
  - Partage des expériences et des bonnes pratiques des participants
- Formateur** Anne LINCE  
Assistante sociale, sociologue, professeur en Haute école assistant social ; conseil en aménagements d'espaces sensoriels
- Public cible** Toute personne amenée à former une autre dans l'apprentissage d'un nouveau travail

| Organisé par                                    | Quand   | Où  |
|---|---|---|
| Institut Provincial de formation sociale (IPFS) | Formation de 4 jours<br>Jeudi 6 juin 2019<br>Vendredi 7 juin 2019 | Institut Provincial de formation sociale (IPFS)<br>rue Henri Blès 188-190<br>5000 Namur |
| Référence de la formation                       | Jeudi 13 juin 2019<br>Vendredi 14 juin 2019                       |   |
| C3313   | De 08:45 à 16:30  |   |
|   |   |   |



## Tuteur dans le secteur non marchand : accompagnement de travailleurs

|              |   |
|--------------|---|
| Objectifs    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les spécificités du rôle de tuteur</li> <li>- Développer des attitudes favorables au processus d'intégration</li> <li>- Initier une démarche d'analyse réflexive des pratiques</li> </ul>  |
| Programme    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rôle du tuteur dans l'organisation ou le service concerné, ses missions et les enjeux de sa fonction</li> <li>- Les responsabilités de chacun des acteurs et les modalités de communication au sein l'organisation (ou du service)</li> <li>- La conformité du travail accompli par rapport aux consignes, aux missions, aux réglementations et aux repères professionnels (éthique et déontologie)</li> <li>- La prise de contact avec les principaux bénéficiaires et partenaires de l'environnement de travail</li> <li>- Les compétences relationnelles nécessaires, les attitudes facilitantes et les obstacles dans les relations entre le tuteur et le travailleur : accueil, écoute, attitude valorisante, critique constructive, gestion des émotions...</li> <li>- Les interventions permettant une relation de confiance avec le travailleur favorisant son intégration</li> <li>- L'identification des compétences d'accompagnement nécessaires dont : la transmission des gestes professionnels, l'observation de la progression du travailleur dans son intégration et dans la construction de son identité professionnelle, la transmission des difficultés constatées et la contribution à l'élaboration de pistes de progression, la réflexion sur les pratiques et sur le vécu en situation professionnelle</li> <li>- L'identification et pose d'un regard critique sur ses aptitudes à l'exercice du tutorat</li> <li>- L'information du travailleur des opportunités et obligations en matière de formation</li> </ul> |
| Méthodes     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation par Power Point</li> <li>- Partir de la réalité des participants (méthode interactive et participative)</li> <li>- Partage des expériences et des bonnes pratiques des participants</li> </ul>  |
| Formateur    | <p>Marie-Christine PEYSKENS</p> <p>Enseignante section auxiliaire de l'enfance / Encadrement de stage / Bilan de compétence</p>   |
| Public cible | Toute personne amenée à former une autre dans l'apprentissage d'un nouveau travail  |

| Organisé par                              | Quand  | Où   |
|---|--|--|
| Ecole de promotion sociale de Vie Féminie | Formation de 4 jours<br>Jeudi 10 octobre 2019<br>Jeudi 17 octobre 2019 | Ecole de promotion sociale de Vie Féminie<br>rue Marguerite Bervoets 10<br>7000 Mons |
| Référence de la formation                 | Jeudi 7 novembre 2019<br>Jeudi 14 novembre 2019                        |  |
| C3314                                     | De 08:30 à 16:00   |  |

## Tuteur dans le secteur non marchand : accompagnement de personnes en formation

- Objectifs**
- Repérer les spécificités du rôle de tuteur
  - Développer des attitudes favorables au processus d'apprentissage
  - Favoriser la progression du stagiaire
- Programme**
- Le rôle du tuteur dans l'organisation ou le service concerné, ses missions et les enjeux de sa fonction
  - Les principales filières de formation dont sont issus les apprenants
  - Les responsabilités de chacun des acteurs et les modalités de communication entre l'organisation (ou le service) et l'établissement d'enseignement ou de formation
  - Les modalités d'accompagnement adaptées aux caractéristiques des apprenants
  - Les compétences relationnelles nécessaires, les attitudes facilitantes et les obstacles dans les relations entre le tuteur et l'apprenant : accueil, écoute, attitude valorisante, critique constructive, gestion des émotions...
  - Les interventions permettant une relation de confiance avec l'apprenant, favorisant la progression au travers des tâches confiées vers l'autonomie
  - La convention de stage, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'évaluation, les outils d'observation
  - L'identification des compétences pédagogiques nécessaires dont : la fixation des objectifs progressifs et réalisables, adaptés au stagiaire, en référence à la convention de stage et les décliner en indicateurs observables, la transmission des gestes professionnels, l'observation de la progression du stagiaire dans ses apprentissages et dans la construction de son identité professionnelle...
  - L'identification et la pose d'un regard critique sur ses aptitudes à l'exercice du tutorat
- Méthodes**
- Présentation par Power Point
  - Partir de la réalité des participants (méthode interactive et participative)
  - Partage des expériences et des bonnes pratiques des participants
- Formateur** Isabelle CASANI (1) - Fabienne JASZCZINSKI (2)
- (1) Directrice de crèche et MCAE / Accueille les stagiaires, donne cours dans la section auxiliaire de l'enfance, fait le pont entre la formation et le terrain
- (2) Maître de stage au sein de l'école en auxiliaire de l'enfance, éducatrice spécialisée, licence en sciences de l'éducation
- Public cible** Toute personne amenée à former une autre dans l'apprentissage d'un nouveau travail

| Organisé par              | Quand                 | Où   |
|---------------------------|-----------------------|--|
| Ecole Pluri-elles         | Formation de 4 jours  | Ecole Pluri-elles<br>rue de Souvret 71/011<br>4000 Liège |
| Référence de la formation | Jeudi 7 février 2019  |  |
|                           | Jeudi 14 février 2019 |  |
|                           | Jeudi 21 février 2019 |  |
| C3316                     | Jeudi 28 février 2019 |  |
|                           | De 08:45 à 16:30      |  |

Tuteur dans le secteur non marchand : accompagnement de personnes en formation

- Objectifs**
- Repérer les spécificités du rôle de tuteur
  - Développer des attitudes favorables au processus d'apprentissage
  - Favoriser la progression du stagiaire
- Programme**
- Le rôle du tuteur dans l'organisation ou le service concerné, ses missions et les enjeux de sa fonction
  - Les principales filières de formation dont sont issus les apprenants (finalités des filières et types de stage)
  - Les responsabilités de chacun des acteurs et les modalités de communication entre l'organisation (ou le service) et l'établissement d'enseignement ou de formation
  - Les modalités d'accompagnement adaptées aux caractéristiques des apprenants
  - Les compétences relationnelles nécessaires, les attitudes facilitantes et les obstacles dans les relations entre le tuteur et l'apprenant : accueil, écoute, attitude valorisante, critique constructive, gestion des émotions...
  - Les interventions permettant une relation de confiance avec l'apprenant, favorisant la progression au travers des tâches confiées vers l'autonomie
  - La convention de stage, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'évaluation, les outils d'observation
  - L'identification des compétences pédagogiques nécessaires dont : la fixation des objectifs progressifs et réalisables, adaptés au stagiaire, en référence à la convention de stage et les décliner en indicateurs observables, la transmission des gestes professionnels, l'observation de la progression du stagiaire dans ses apprentissages et dans la construction de son identité professionnelle...
  - L'identification et la pose d'un regard critique sur ses aptitudes à l'exercice du tutorat
- Méthodes**
- Présentation par Power Point
  - Partir de la réalité des participants (méthode interactive et participative)
  - Partage des expériences et des bonnes pratiques des participants
- Formateur** Anne LINCE  
Assistante sociale, sociologue, professeur en Haute école assistant social ; conseil en aménagements d'espaces sensoriels
- Public cible** Toute personne amenée à former une autre dans l'apprentissage d'un nouveau travail

| Organisé par                                    | Quand  | Où  |
|---|--|---|
| Institut Provincial de formation sociale (IPFS) | Formation de 4 jours<br>Lundi 6 mai 2019<br>Jeudi 9 mai 2019<br>Lundi 13 mai 2019<br>Jeudi 16 mai 2019 | Institut Provincial de formation sociale (IPFS)<br>rue Henri Blès 188-190<br>5000 Namur |
| Référence de la formation                       |  |   |
| C3317   | De 08:45 à 16:30   |   |

## Sensibilisation à l'accompagnement en formation

### S'outiller pour mieux encadrer ses stagiaires

- Objectifs**
- Sensibiliser aux compétences principales de tuteur dans l'accompagnement des jeunes en formation en alternance, des étudiants de l'enseignement secondaire de plein exercice et/ou de promotion sociale
  - Elle vise surtout à donner des outils pour accompagner au mieux les apprenants sur le terrain afin que l'expérience de stage soit la plus porteuse possible
- Programme**
- Partage d'expériences et échange de bonnes pratiques sur les modalités d'accueil des stagiaires
  - Cerner les différents profils de stagiaires
  - La confiance en soi du stagiaire et son parcours personnel
  - Décliner les différents rôles du tuteur de stage ainsi que les spécificités éventuelles propres aux différents domaines et aux différentes institutions
  - Quelques outils de communication
  - Aborder le principe d'éducation positive
  - L'attitude de coach dans l'accompagnement
  - Réflexion sur de nouvelles pistes pour améliorer l'accueil et l'encadrement des stagiaires
  - Elaboration au minimum d'un outil concret par participant ou par institution
- Méthodes**
- Partir des expériences professionnelles des participants
  - Exercices pratiques divers
  - Partage d'expériences entre participants
  - Echange de bonnes pratiques
  - Elaboration d'un outil concret d'amélioration de prise en charge d'accompagnement des stagiaires par participant ou par institution
- Formateur** Aurore LINCE  
 Forte de sa licence en travail social, de plusieurs années de travail dans l'intérim et comme conseillère en orientation professionnelle, Aurore Lincé enseigne aujourd'hui principalement la communication dans le domaine des soins aux personnes
- Public cible** Professionnels du secteur non marchand qui accompagne des apprenants sur le terrain

| Organisé par              | Quand                                     | Où   |
|---------------------------|---|--|
| EIC Andenne               | Formation de 2 jours<br>Mardi 28 mai 2019 | EIC Andenne<br>rue Adeline Henin 1<br>5300 Andenne |
| Référence de la formation | Mardi 4 juin 2019                         |  |
| C3148                     | De 08:30 à 16:30                          |  |

## Sensibilisation à l'accompagnement en formation

|              |   |
|--------------|---|
| Objectifs    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les enjeux de la fonction de tuteur</li> <li>- Appréhender le public concerné</li> <li>- Participer à l'élaboration du projet de formation</li> <li>- Accueillir et accompagner l'apprenant</li> <li>- Assurer la formation de l'apprenant</li> <li>- Assurer l'évaluation et le suivi de l'apprentissage de l'apprenant</li> </ul>   |
| Programme    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle et missions principales du tuteur et champs d'intervention possibles de ce dernier dans le non-marchand</li> <li>- Répartition des rôles et responsabilités entre, selon le cas, le tuteur, le supérieur hiérarchique, le maître de stage...</li> <li>- Représentations et attentes les plus fréquentes, tant de l'apprenant que du milieu professionnel de ce dernier</li> <li>- Eléments permettant d'installer une relation de confiance avec l'apprenant</li> <li>- Fixer avec l'apprenant la nature et le volume des activités à réaliser</li> <li>- Faciliter l'intégration de l'apprenant au sein de l'institution et dans l'équipe de travail (fonction de relais)</li> <li>- Etablir une communication efficace avec l'apprenant</li> <li>- Favoriser la motivation de l'apprenant en transmettant une image positive du métier futur</li> <li>- Prise de recul par rapport aux apprentissages et expériences</li> <li>- Les différents entretiens : accueil – suivi – évaluation</li> </ul> |
| Méthodes     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation par Power Point</li> <li>- Partir de la réalité des participants (méthode interactive et participative)</li> <li>- Partage des expériences et des bonnes pratiques des participants</li> </ul>  |
| Formateur    | <p>Patrick JURDAN</p> <p>Coordinateur infirmier en MRPA/MRS, conseiller en prévention sécurité, enseignant en soins infirmiers.</p>   |
| Public cible | <p>Toute personne concernée par l'accompagnement en formation de nouveaux engagés : directions, ressources humaines, tuteurs...</p>   |

| Organisé par              | Quand                                     | Où  |
|---------------------------|---|---|
| CPSE                      | Formation de 2 jours<br>Mardi 4 juin 2019 | CPSE<br>rue des Fortification, 25<br>4030 Liège (Grivegnée) |
| Référence de la formation | Mercredi 5 juin 2019                      |   |
| C3149                     | De 08:30 à 16:55                          |   |

## Tuteur dans le secteur non marchand : accompagnement de personnes en formation

- Objectifs**
- Repérer les spécificités du rôle de tuteur
  - Développer des attitudes favorables au processus d'apprentissage
  - Favoriser la progression du stagiaire
- Programme**
- Le rôle du tuteur dans l'organisation ou le service concerné, ses missions et les enjeux de sa fonction
  - Les principales filières de formation dont sont issus les apprenants
  - Les responsabilités de chacun des acteurs et les modalités de communication entre l'organisation (ou le service) et l'établissement d'enseignement ou de formation
  - Les modalités d'accompagnement adaptées aux caractéristiques des apprenants
  - Les compétences relationnelles nécessaires, les attitudes facilitantes et les obstacles dans les relations entre le tuteur et l'apprenant : accueil, écoute, attitude valorisante, critique constructive, gestion des émotions...
  - Les interventions permettant une relation de confiance avec l'apprenant, favorisant la progression au travers des tâches confiées vers l'autonomie
  - La convention de stage, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'évaluation, les outils d'observation
  - L'identification des compétences pédagogiques nécessaires dont : la fixation des objectifs progressifs et réalisables, adaptés au stagiaire, en référence à la convention de stage et les décliner en indicateurs observables, la transmission des gestes professionnels, l'observation de la progression du stagiaire dans ses apprentissages et dans la construction de son identité professionnelle...
  - L'identification et la pose d'un regard critique sur ses aptitudes à l'exercice du tutorat
- Méthodes**
- Présentation par Power Point
  - Partir de la réalité des participants (méthode interactive et participative)
  - Partage des expériences et des bonnes pratiques des participants
- Formateur** Renaud LEVECQ (1) - Maria-Pia MAOLONI (2)
- (1) Encadrement de stage de futurs éducateurs
- (2) Encadrement de stage de futurs enseignants, auxiliaires polyvalent(e)s...
- Public cible** Toute personne amenée à former une autre dans l'apprentissage d'un nouveau travail

| Organisé par              | Quand                     | Où   |
|---------------------------|---------------------------|--|
| IEPSCF Uccle              | Formation de 8 demi-jours | IEPSCF Uccle<br>rue Gatti de Gamond 95<br>1180 Bruxelles (Uccle) |
| Référence de la formation | Vendredi 3 octobre 2019   |  |
|                           | Vendredi 10 octobre 2019  |  |
|                           | Vendredi 17 octobre 2019  |  |
|                           | Vendredi 24 octobre 2019  |  |
|                           | Vendredi 7 novembre 2019  |  |
| C3315                     | Vendredi 14 novembre 2019 |  |
|                           | Vendredi 21 novembre 2019 |  |
|                           | Vendredi 28 novembre 2019 |  |
|                           | De 13:20 à 17:00          |  |

Tuteur dans le secteur non marchand : accompagnement de personnes en formation

- Objectifs**
- Repérer les spécificités du rôle de tuteur
  - Développer des attitudes favorables au processus d'apprentissage
  - Favoriser la progression du stagiaire
- Programme**
- Le rôle du tuteur dans l'organisation ou le service concerné, ses missions et les enjeux de sa fonction
  - Les principales filières de formation dont sont issus les apprenants (finalités des filières et types de stage)
  - Les responsabilités de chacun des acteurs et les modalités de communication entre l'organisation (ou le service) et l'établissement d'enseignement ou de formation
  - Les modalités d'accompagnement adaptées aux caractéristiques des apprenants
  - Les compétences relationnelles nécessaires, les attitudes facilitantes et les obstacles dans les relations entre le tuteur et l'apprenant : accueil, écoute, attitude valorisante, critique constructive, gestion des émotions...
  - Les interventions permettant une relation de confiance avec l'apprenant, favorisant la progression au travers des tâches confiées vers l'autonomie
  - La convention de stage, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'évaluation, les outils d'observation
  - L'identification des compétences pédagogiques nécessaires dont : la fixation des objectifs progressifs et réalisables, adaptés au stagiaire, en référence à la convention de stage et les décliner en indicateurs observables, la transmission des gestes professionnels, l'observation de la progression du stagiaire dans ses apprentissages et dans la construction de son identité professionnelle...
  - L'identification et la pose d'un regard critique sur ses aptitudes à l'exercice du tutorat
- Méthodes**
- Présentation par Power Point
  - Partir de la réalité des participants (méthode interactive et participative)
  - Partage des expériences et des bonnes pratiques des participants
- Formateur** Marie-Christine PEYSKENS  
Enseignante section auxiliaire de l'enfance / Encadrement de stage / Bilan de compétence
- Public cible** Toute personne amenée à former une autre dans l'apprentissage d'un nouveau travail

| Organisé par                              | Quand  | Où   |
|---|--|--|
| Ecole de promotion sociale de Vie Féminie | Formation de 4 jours<br>Jeudi 21 novembre 2019 | Ecole de promotion sociale de Vie Féminie<br>rue Marguerite Bervoets 10<br>7000 Mons |
| Référence de la formation                 | Jeudi 28 novembre 2019                         |  |
| C3318                                     | Jeudi 5 décembre 2019                          |  |
|   | Jeudi 12 décembre 2019<br>De 08:30 à 16:00     |  |

## Tuteur, transmettre le métier à un autre

Une formation pour aider le tuteur à comprendre son rôle et à remplir sa mission

- Objectifs**
- Accueillir, former, accompagner les tutorés
  - Utiliser ses aptitudes communicationnelles, notamment en vue de transmettre efficacement des consignes
  - Connaître les mécanismes de la motivation et les notions clés de la pédagogie
  - Appliquer efficacement des techniques de transmission de savoir-faire
- Programme**
- Situer le rôle du tuteur dans le dispositif de formation
    - Identifier le rôle du tuteur et ses obligations
  - Connaître le public
    - Identifier les caractéristiques des apprenants
    - Adopter un comportement facilitant l'apprentissage
  - Planifier et organiser l'accueil de l'apprenant
  - Accompagner l'apprenant dans sa découverte du métier
    - L'intégrer au sein de l'entreprise et dans l'équipe
  - Transmettre le métier
    - Planifier la progression des tâches confiées à l'apprenant
    - Montrer et expliquer les gestes professionnels et les démarches techniques, donner des consignes claires
  - Initier l'apprenant à l'évaluation et au feed-back constructif
    - Sensibiliser l'apprenant à l'intérêt de porter un regard critique sur sa pratique professionnelle et ses comportements
- Méthodes**
- L'interactivité est l'essence même de cette formation : exercices pratiques, débats, jeux de rôle, mises en situation, analyse de situations réelles, exploitation du vécu des participants, recherche de solutions appropriées aux problèmes amenés...
- Formateur** Caroline HAMAIDE  
Formatrice en techniques de communication, en charge de formations dans divers domaines soft skills, communication... majoritairement des travailleurs des secteurs non-marchands et pour des chercheurs d'emploi
- Public cible** Toute personne amenée à former une autre dans l'apprentissage d'un nouveau travail

| Organisé par                            | Quand   | Où   |
|---|---|--|
| Bruxelles Formation  <br>bf.entreprises | Formation de 4 jours<br>Jeudi 18 octobre 2018 | Bruxelles Formation  <br>bf.entreprises<br>rue de Stalle 67 - 1e étage<br>1180 Bruxelles (Uccle) |
| Référence de la formation               | Jeudi 25 octobre 2018                         |  |
| C2930                                   | Jeudi 08 novembre 2018                        |  |
|   | Jeudi 22 novembre 2018                        |  |
|   | De 09:00 à 16:30                              |  |



## Tuteur, transmettre le métier à un autre

Une formation pour aider le tuteur à comprendre son rôle et à remplir sa mission

|              |   |
|--------------|---|
| Objectifs    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir, former, accompagner les tutorés</li> <li>- Utiliser ses aptitudes communicationnelles, notamment en vue de transmettre efficacement des consignes</li> <li>- Connaître les mécanismes de la motivation et les notions clés de la pédagogie</li> <li>- Appliquer efficacement des techniques de transmission de savoir-faire</li> </ul>   |
| Programme    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer le rôle du tuteur dans le dispositif de formation                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier le rôle du tuteur et ses obligations</li> </ul> </li> <li>- Connaître le public                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les caractéristiques des apprenants</li> <li>➤ Adopter un comportement facilitant l'apprentissage</li> </ul> </li> <li>- Planifier et organiser l'accueil de l'apprenant</li> <li>- Accompagner l'apprenant dans sa découverte du métier                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'intégrer au sein de l'entreprise et dans l'équipe</li> </ul> </li> <li>- Transmettre le métier                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Planifier la progression des tâches confiées à l'apprenant</li> <li>➤ Montrer et expliquer les gestes professionnels et les démarches techniques, donner des consignes claires</li> </ul> </li> <li>- Initier l'apprenant à l'évaluation et au feed-back constructif                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser l'apprenant à l'intérêt de porter un regard critique sur sa pratique professionnelle et ses comportements</li> </ul> </li> </ul> |
| Méthodes     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'interactivité est l'essence même de cette formation : exercices pratiques, débats, jeux de rôle, mises en situation, analyse de situations réelles, exploitation du vécu des participants, recherche de solutions appropriées aux problèmes amenés...</li> </ul>   |
| Formateur    | <p>Caroline HAMAIDE</p> <p>Formatrice en techniques de communication, en charge de formations dans divers domaines soft skills, communication... majoritairement des travailleurs des secteurs non-marchands et pour des chercheurs d'emploi</p>  |
| Public cible | Toute personne amenée à former une autre dans l'apprentissage d'un nouveau travail  |

| Organisé par                            | Quand   | Où   |
|---|---|--|
| Bruxelles Formation  <br>bf.entreprises | Formation de 3 jours<br>Jeudi 21 février 2019 | Bruxelles Formation  <br>bf.entreprises<br>rue de Stalle 67 - 1e étage<br>1180 Bruxelles (Uccle) |
| Référence de la formation               | Jeudi 28 février 2019                         |  |
| C3150                                   | Jeudi 21 mars 2019<br>De 09:00 à 16:30        |  |



# Formation croisée entre professionnels de l'accueil d'enfants et de l'enseignement

Depuis 2014, le Fonds social pour le secteur des Milieux d'accueil d'enfants (Fonds MAE) en partenariat avec l'enseignement obligatoire soutient la collaboration entre les deux types d'institution autour des stages réalisés au sein des institutions privées d'accueil d'enfants (0-12 ans) par des stagiaires inscrits en puériculture : renforcement du temps de travail dédié à l'accompagnement des stagiaires et appui de l'ULg via un document de référence (carnet de bord) et des réunions d'échanges et d'évaluation des actions mises en place (focus group).

Au-delà des échanges mis en place lors des focus group entre participants à ce projet de renforcement de l'encadrement des stages, il est apparu utile de mettre en place une formation réunissant les acteurs clés de l'accompagnement des stagiaires (maîtres de stages et tuteurs) autour de la première expérience de stage.

## Public cible

- Enseignement : maîtres de stages de l'option D3 P Puériculteur/trice
- Milieux d'accueil : tuteur (puériculteur) ayant au moins 3 ans de pratique professionnelle
- Maximum 3 personnes de la même institution

Les inscriptions sur base de « tandems » maître de stage – tuteur seront privilégiés.  
Les groupes de formation seront composés de 8 à 18 participants.

## Objectifs de la formation

Concernant en particulier l'accompagnement de l'élève dans son premier stage en puériculture, il s'agit de construire ou renforcer la collaboration entre les partenaires en fonction de leurs réalités professionnelles et missions respectives, en s'appuyant sur le carnet de bord mis au point par le service PERF de l'ULg).

Sur base d'échanges entre participants, préciser :

- les facteurs de réussite de l'intégration d'un stagiaire dans un MA et les pistes de mise en œuvre de ces facteurs ;
- les articulations Ecole / Milieu d'Accueil dans l'accompagnement du stagiaire pour lui permettre de mobiliser les compétences clés pour l'accueil ;
- la progressivité des attentes respectives (Maître de stage, Tuteur) vis-à-vis du stagiaire dans le respect du Projet d'Accueil du lieu de stage

## Méthodologie

Partir d'un partage des pratiques : échange sur des situations réelles (aborder des situations –problèmes avec des pistes d'évolution) et soutenir le dialogue entre professionnels de l'enseignement et du secteur professionnel

## Modalités d'inscription



**Pour les travailleurs des Milieux d'accueil l'accès est possible aussi pour les MAE du secteur public**, inscription sur base du formulaire d'inscription Formapef [www.apefasbl.org/formapef](http://www.apefasbl.org/formapef)



Institut de la Formation  
en cours de Carrière  
rue Davel 14 - 1016, 1000 BRUXELLES  
[www.ifc.cfwb.be](http://www.ifc.cfwb.be) / [ifc@cfwb.be](mailto:ifc@cfwb.be)

**Pour les enseignants**, cette formation fait partie du programme des formations en interréseaux organisées par l'IFC. Pour vous y inscrire, rendez-vous sur le site de l'IFC [www.ifc.cfwb.be](http://www.ifc.cfwb.be). Vous aurez besoin d'une clé d'inscription aux formations (C.I.F.) disponible auprès de votre direction. La référence du code consacré à cette formation porte le numéro 538101702.

## L'accompagnement de l'élève dans son premier stage en puériculture

- Programme**
- Appréhender et comprendre mutuellement les rôles, réalités professionnelles et contexte de travail (enjeux, facilités, résistances) des deux publics-cible de la formation, maître de stage et tuteur
  - Appréhender et comprendre mutuellement qui sont ces jeunes stagiaires en puériculture, à la fois « élève » en contexte scolaire et « cheminant » professionnellement au sein d'une équipe, d'une institution, avec des enfants
  - Construire un processus de co-formation dans une perspective d'accompagnement d'un-e jeune stagiaire en puériculture, en articulant caractéristiques individuelles, exigences scolaires, compétences professionnelles requises
  - Soutenir un espace de dialogue entre tuteurs et maîtres de stage
  - S'approprier les outils existants (documents de référence ONE, recherche sur la formation initiale des professionnel-le-s de l'enfance, ...) et créer des repères /outils pour soutenir l'accompagnement/les compétences/l'évaluation des stagiaires dans les MAE
- Méthodes**
- Un tour des attentes des participant-e-s permettra de « mettre sur la table » les nœuds et les difficultés vécues
  - Créer un espace de dialogue dans le respect et le non-jugement afin de permettre à chacun-e de parler de son « soi professionnel », ses difficultés, ses questionnements, ses représentations et attentes de « l'autre professionnel »
  - Mise en œuvre d'un processus d'analyse de la pratique dans le cadre d'un travail de supervision / intervision à partir de situations-clés/exemplatives
  - Fournir des grilles d'analyse de la pratique d'accompagnement et de co-formation/ permettre aux participants de construire leurs propres repères –outils à « ramener » dans la pratique de travail quotidienne
- Formateur** Frédérique Bribosia :
- Maître de Formation pratique HELHa Département social LLN –Cardijn (formation pratique de futurs assistants sociaux dans le cadre d'un accompagnement croisé avec professionnel-le-s de terrain)
  - Co-formatrice du module « Stagiaires en MAE » organisé par l'ASBL FRAJE (2014 – 2016)
  - Nombreuses expériences de formation / supervision de professionnel-le-s, notamment dans le secteur de la petite enfance
  - Expérience professionnelle de 15 dans un Service d'Accueillantes d'Enfants Conventionnées – Les Arsouilles, Ciney

| Organisé par              | Quand   | Où  |
|---------------------------|---|---|
| CERSO                     | Formation de 3 jours<br>Vendredi 8 février 2019 | Centre L'Ilon<br>place de l'Ilon 17<br>5000 NAMUR |
| Référence de la formation | Vendredi 22 février 2019                        |   |
| C3320                     | Vendredi 15 mars 2019<br>De 09:30 à 16:30       |   |

# Accompagnement d'équipe

Cette action s'adresse à l'équipe qui s'interroge sur ses pratiques d'accueil, d'insertion, d'intégration et de transition des tutorés et qui souhaite les faire évoluer.

L'objectif est de mettre en oeuvre ou d'améliorer ses pratiques de tutorat en s'appuyant sur les outils développés par le Fonds MAE (Boîte à outils – CERSO et Carnet de bord – Uliège).

Pour que cet accompagnement se réalise dans de bonnes conditions, il est préférable qu'au moins un des participants ait suivi la formation de base.

L'accompagnement concernera au minimum 4 participants salariés.

Le Fonds MAE finance les accompagnements d'équipe via l'introduction d'une bourse formative (modalités et formulaires sur [www.fondsmae.org](http://www.fondsmae.org)).

Les Milieux d'accueil peuvent faire à appel à un organisme de formation de leur choix (à l'exception des sociétés commerciales).

Si le Milieu d'accueil fait appel aux propositions reprises sur le site [www.tutorats.org](http://www.tutorats.org), il ne doit plus introduire l'annexe concernant l'offre de service de l'opérateur.

# Intervision entre tuteurs

Cette action a pour objectif de permettre aux tuteurs de différents milieux d'accueil d'enfants d'échanger sur leurs pratiques et leurs méthodes de mise en œuvre du tutorat.

L'intervision concernera au minimum 4 participants salariés relevant de la CP 332 et deux Milieux d'accueil différents.

Pour que l'intervision se réalise dans de bonnes conditions, les participants auront une expérience de tutorat et une connaissance des outils mis en place par le Fonds MAE (Boîte à outils – CERSO et Carnet de bord – Uliège).

Le Fonds MAE finance les interventions via l'introduction d'une bourse formative (modalités et formulaires sur [www.fondsmae.org](http://www.fondsmae.org)).

Les Milieux d'accueil peuvent faire à appel à un organisme de formation de leur choix (à l'exception des sociétés commerciales).

Si le Milieu d'accueil fait appel aux propositions reprises sur le site [www.tutorats.org](http://www.tutorats.org), il ne doit plus introduire l'annexe concernant l'offre de service de l'opérateur.

# Présentation des opérateurs de formation

**Ancolie** - Chaussée Mont-St-Jean 209, 1410 Waterloo  
02/384.92.20 - 0477/42.53.48  
[www.ancolie.be](http://www.ancolie.be)

Services de formation sur site en Gestion d'équipe, Management & Leadership, Communication empathique, Gestion de l'agressivité et de la violence, Gestion des émotions et du stress, Gestion de projet, Conduite d'entretiens, élaboration de Plans de formation, Formation de formateurs. Rôle d'administrateur. Supervisions d'équipe & de CA, accompagnement de projet ou de service.

Responsable : Christel GEERAERT expérience de 10 ans.

Equipe de 6 intervenant-es professionnel-les au service du non-marchand.

**Bruxelles Formation Entreprises** - Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles  
02/371.73.96 - 02/371.73.60  
[www.bruxellesformation.be](http://www.bruxellesformation.be)

BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES est un organisme public spécialisé dans la formation permanente et le recyclage des travailleurs, essentiellement dans les secteurs public et non marchand. Depuis de nombreuses années, il propose des formations en phase avec les problématiques sociétales les plus récentes, aux contenus et aux méthodes adaptés à divers publics. Ceux-ci varient tant par leurs fonctions que par leurs qualifications, leurs origines, leurs niveaux de responsabilité etc.

**CERSO - HELHa** - chaussée de Binche 159, 7000 Mons  
<http://www.helha.be/formation/social/cerso/presentation-cerso/>

Le CERSO est constitué de trois pôles :

- Le CERSO Formations catalogue qui propose chaque année un programme de formations diversifié ;
- Le CERSO Offres sur mesure qui répond à vos besoins d'accompagnement d'équipes, d'interventions, de supervisions collectives ou individuelles ;
- Le CERSO Recherche, qui met à disposition des milieux professionnels son expertise en matière de recherche.

**CESA** - Rue de Courcelles 10, 6044 Charleroi  
[www.cesa.be](http://www.cesa.be)

Etablissement de l'enseignement de promotion sociale.



**CPSE** - rue des Fortifications 25, 4030 Liège  
04/343.00.54 - 04/343.21.40  
[www.cpse-liege.be](http://www.cpse-liege.be)

Établissement de formation pour adultes, l'école déploie ses activités dans les secteurs pédagogique, social et paramédical. Lieu de rencontre et de formation en alternance, le CPSE vise le développement de 3 niveaux de compétences.

**Ecole de promotion sociale de Vie Féminine** - rue Marguerite Bervoets 10, 7000 Mons  
065/36 14 49

L'école organise chaque année des formations en journée et en soirée à destination d'un public essentiellement adulte (ou adolescent d'au moins 15 ans) dans des domaines très variés

**Ecole pluri-elles** - rue de Souvret 71, 4000 Liège  
04 232 20 66  
[www.ecoleplurielles.be](http://www.ecoleplurielles.be)

La section auxiliaire de l'enfance vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs au travail pédagogique spécifique de l'accueil de l'enfant tant au secteur de l'accueil collectif que le secteur de l'accueil à caractère familial. Plus précisément, elle vise à rendre l'étudiant capable d'assurer une présence stimulante et épanouissante un rôle éducatif auprès de l'enfant ou d'un groupe d'enfants dans un processus favorisant son/leur développement

**EIC Andenne** - rue Adeline Henin 1, 5300 Andenne  
085/84.49.63  
[www.eicandenne.be](http://www.eicandenne.be)

L'EIC organise chaque année des formations en journée et en soirée à destination d'un public essentiellement adulte (ou adolescent d'au moins 15 ans) dans des domaines très variés

**IEPSCF Uccle** - rue Gatti de Gamond 95, 1180 Bruxelles (Uccle)  
02/332.11.66  
[www.iepsc-f-uccle.be](http://www.iepsc-f-uccle.be)

L'IEPSCF-Uccle vous propose, en organisation de jour, du soir, en horaire intensif ou étalé, aux niveaux secondaire, supérieur de type court et supérieur de type long, une formation initiale et/ou continue

**IPFS Namur** - rue Henri Blès 188-190, 5000 Namur  
081/77.67.30  
[www.ipfs.be](http://www.ipfs.be)

L'IPFS vous propose, en organisation de jour, du soir, en horaire intensif ou étalé, aux niveaux secondaire, supérieur de type court et supérieur de type long, une formation initiale et/ou continue

# Financement de l'embauche

*Embauche compensatoire  
pour le suivi de la formation*

*Embauche complémentaire  
pour la mise en place  
du tutorat*

Les financements repris dans ce chapitre sont valables  
jusqu'au 31 décembre 2019.

# Embauche compensatoire pour le suivi de formation

## Principes

- Toute heure de formation suivie donne droit à un financement pour engager du personnel supplémentaire durant une heure
- Le volume de formation ouvrant le droit à ce financement peut être globalisé sur l'année scolaire (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante)
- Le Fonds prend en charge un montant de 25€ par heure de formation suivie (s'il y a remplacement)
- Si le coût de l'embauche est supérieur à 25€/heure, le Fonds accepte de financer :
  - jusqu'à 30€/ heure si l'embauche compensatoire est destinée à un travailleur âgé d'au moins de 50 ans
  - jusqu'à 27,50€/heure dans les autres cas

## Conditions

- Concertation préalable au sein de l'institution
- Les travailleurs en formation doivent être engagés au moins à mi-temps
- Les formations doivent être reconnues dans le cadre du Congé-éducation payé
- Les jours de formation doivent coïncider avec les jours de travail habituels du travailleur.

## Le volume d'heures pris en charge

Le volume maximum de remplacement pris en charge par travailleur en formation est de maximum:

- 120 heures par année scolaire
- 180h si la formation est reconnue comme telle au CEP ou le travailleur n'a pas le CESS
- 240h s'il s'agit d'un plan de reprise de travail suite à absence supérieure à un an avec un besoin de réorientation professionnelle, suite à une aptitude réduite au travail ou pour une réinsertion sur le marché du travail suite à une inactivité supérieure à 3 ans.

Les formations tutorat reprises dans cette brochure sont reconnues dans le cadre du Congé-Education Payé (CEP).

# Embauche complémentaire pour du tutorat

L'embauche complémentaire est une embauche supplémentaire réalisée suite au financement du Fonds et qui entraîne une augmentation du volume de l'emploi au sein de l'institution par rapport à la situation précédente la demande d'embauche faite au Fonds.

## 1) Le tutorat de formation: durant les stages de la formation

### Objectifs de l'action

- Améliorer la collaboration entre établissements scolaires et milieux d'accueil d'enfants (0-12 ans) autour de l'encadrement des stagiaires ;
- Améliorer l'apprentissage et l'insertion des stagiaires au sein du milieu professionnel ;
- Ouvrir des perspectives d'évolution des formations initiales (puériculteur/auxiliaire de l'enfance, animateur, éducateur) pour qu'elles soient davantage en phase avec les attentes du milieu professionnel et le profil des étudiants ;
- Améliorer l'accès à l'emploi des stagiaires issus de l'enseignement technique ou professionnel ;
- Favoriser l'intégration de travailleurs de moins de 26 ans et promouvoir les activités de tutorat pour les travailleurs d'au moins 45 ans.

### Les filières concernées

#### ***En plein exercice***

- Puériculture 5ème, 6ème, 7ème
- Aspirant en nursing 5ème et 6ème année
- Agent d'éducation 5ème et 6ème année

#### ***En promotion sociale***

- Filières de niveau secondaire supérieur : auxiliaire de l'enfance, éducateur ou animateur
- Éducateur spécialisé

Pour toutes les filières: la période de stage sera d'au moins 50h (ou 60 périodes de 50 min) par stagiaire et par année

Pour plus d'informations sur les conditions et le financement, consultez le site [www.stagiairemae.org](http://www.stagiairemae.org).

## 2) Les tutorats d'insertion, d'intégration et de transition

*Ils sont destinés aux travailleurs répondant à l'un des profils suivants*

### 1. Les travailleurs en transition professionnelle

Le travailleur doit:

- Être âgé de moins de trente ans au moment de l'introduction de la demande
- Avoir un contrat (de travail ou de stage) d'au moins trois mois
  - Soit un contrat en alternance (CEFA)
  - Soit un contrat de transition professionnelle (PTP, contrat d'insertion, PFI/FPI, Article 60...)
  - Soit un contrat avec moins de 2 ans d'ancienneté, pour un travailleur avec maximum le CESS : soit à temps partiel, soit avec un contrat à durée déterminée ou contrat de remplacement

Pour les conditions, veuillez consulter le site [www.evolutio-apef.be](http://www.evolutio-apef.be).

### 2. Les travailleurs salariés ayant moins de 30 ans, au maximum le CESS et suivant une formation qualifiante, uniquement pour le tutorat d'insertion.

Pour les conditions, veuillez vous référer à la brochure « Initiatives » du Fonds social MAE.

### 3. Les travailleurs «emploi-jeune»

Pour les conditions, veuillez vous référer au vade-mecum «emploi-jeune».

#### Trois types de tutorat peuvent concerner ces publics:

##### a. Le tutorat d'insertion: pour un accompagnement tout au long de la formation

Ce tutorat est mis en place tout au long du parcours de qualification du travailleur afin de favoriser le suivi de la formation de base ou qualifiante, combiné au temps de travail au sein de l'institution. Il peut commencer à l'engagement du travailleur et se termine à la fin de la formation.

##### b. Le tutorat d'intégration: pour un accompagnement durant la première année du contrat de travail

Le tutorat d'intégration est destiné aux travailleurs qui viennent d'être engagés, qu'ils aient ou pas une formation qualifiante à l'engagement. Il s'agit d'un tutorat qui s'exerce durant la première année de travail.

##### c. Le tutorat de transition pour un accompagnement durant les trois derniers mois du contrat

Le tutorat de transition est destiné aux travailleurs dont le contrat de travail se termine dans les trois mois. Ce tutorat vise à soutenir le travailleur dans sa recherche d'emploi en vue d'obtenir au plus vite un emploi durable.

## 3) Le tutorat de réintégration

Le tutorat de réintégration est destiné à soutenir la reprise au travail de travailleurs absents pour raisons médicales depuis au moins trois mois.

Outils

&

Soutiens des  
pouvoirs publics

# Outils

## Le site tutorats.org

Le site internet [www.tutorats.org](http://www.tutorats.org) propose aux institutions du non-marchand :

- des conseils pour mettre en place le tutorat par étape
- des outils
- des relais vers des soutiens (institutions ressources, financements, ...)
- des témoignages

Le site sera actualisé début 2019.

## Des témoignages vidéos

Des témoignages vidéos sur le tutorat sont disponibles sur [www.tutorats.org](http://www.tutorats.org)

- Concernant le tutorat de formation
- Concernant le tutorat d'insertion
- Concernant la validation des compétences

## Le carnet de bord

Le Fonds social MAE a édité une brochure avec la collaboration de l'Université de Liège afin d'aider les institutions dans l'encadrement des stagiaires: le «carnet de bord» pour le soutien au tutorat et à l'encadrement des stages dans les milieux d'accueil d'enfants du secteur 0-12 ans.

Il s'appuie sur des travaux menés à l'ONE et au sein de focus-group régionaux organisés en collaboration avec le Fonds.

Le carnet de bord se veut être un outil pour tout milieu d'accueil et toute école concernés par l'organisation des stages. Il envisage les divers moments clés pour l'organisation du stage, interpelle les professionnels, leur donne des repères pour construire des pratiques d'accompagnement de stage porteuses.

Cette brochure est téléchargeable gratuitement sur [www.tutorats.org](http://www.tutorats.org) et peut être envoyée gratuitement sur demande par mail à [projets.jeunes@apefasbl.org](mailto:projets.jeunes@apefasbl.org) (dans la limite des stocks disponibles).

Le contenu est le suivant:

### 1. A propos du tuteur et du tutorat

### 2. Concevoir et mettre en oeuvre un dispositif d'encadrement des stagiaires

#### 2.1 Préparer le stage : une tâche qui engage école et milieu d'accueil

#### 2.2 Organiser l'accueil des stagiaires dans le milieu d'accueil

#### 2.3 Accompagner l'activité des stagiaires durant son stage

#### 2.4 Organiser la fin de stage

### 3. Le temps de faire le point

### 4. Un zoom sur l'accompagnement dans le tutorat

#### 4.1 L'accompagnement, un processus interactif qui évolue à travers le temps

#### 4.2 Apprendre le métier au/à la stagiaire sur le lieu de travail, l'importance d'entretiens organisés d'analyse des pratiques



# La boîte à outils des bonnes pratiques

Le Fonds social MAE a édité une brochure avec la collaboration du Centre de Ressources pour le Social (CERSO) afin d'aider les institutions dans le tutorat d'insertion et d'intégration des jeunes travailleurs.

Elle s'appuie sur l'expérience de milieux d'accueil extrascolaires qui ont engagé des jeunes non qualifiés dans le cadre du dispositif « emplois jeunes » et ont été confrontés à leur accompagnement. Certains d'entre eux ont déjà pu bénéficier de temps pour développer le tutorat. Avec l'équipe du CERSO, ils ont relu leurs expériences. Le CERSO a pu formaliser et déployer des repères pour de telles pratiques de tutorat.

Cette brochure est téléchargeable gratuitement sur [www.tutorats.org](http://www.tutorats.org) et peut être envoyée gratuitement sur demande par mail à [projets.jeunes@apefasbl.org](mailto:projets.jeunes@apefasbl.org).

Le contenu est le suivant:

## Préambule

Fiche 1 : Tutorat d'insertion, qu'est-ce que c'est ?

Fiche 2 : Tuteur et jeune, qui est qui ?

Fiche 3 : Les missions du tuteur

Fiche 4 : Etre tuteur, c'est accompagner

Fiche 5 : Réfléchir l'intégration du jeune, maturité d'un projet d'équipe

Fiche 6 : Se préparer à la mission de tuteur

## L'accueil du jeune

Fiche 7 : L'importance des repères

Fiche 8 : Clarifier les attentes de chacun

Fiche 9 : Le « sac à dos » du jeune

## L'accompagnement du jeune

Fiche 10 : Situer le jeune par rapport aux compétences attendues

Fiche 11 : Observation

Fiche 12 : Cadrer avec bienveillance

Fiche 13 : Mener un entretien

Fiche 14 : Motiver, encourager, valoriser

Fiche 15 : Confrontation à la réalité, entre paradoxe et compromis

Fiche 16 : Comment articuler formation et travail ? Les relations entre l'école et le milieu d'accueil

Fiche 17 : Définir le projet professionnel : et si le chemin se faisait en marchant ?

Fiche 18 : Bilan d'évolution

Fiche 19 : 30 ans, et après ? Au terme de l'emploi de transition ou en alternance

# Soutien des pouvoirs publics

## 1. Primes

### Prime tuteur en région bruxelloise

Un employeur peut bénéficier d'une prime annuelle de 1750 euros pour soutenir l'accompagnement des jeunes par un tuteur moyennant l'encadrement du jeune par un tuteur agréé.

*Plus d'informations sur les conditions sur <http://www.actiris.be> ou via [mentors@actiris.be](mailto:mentors@actiris.be) ou au 02/505.79.15*

### Incitation financière de la Région wallonne (contrat en alternance)

Il s'agit d'une prime (« P2 ») de 750 euros par jeune formé par l'entreprise sous contrat d'alternance d'une durée supérieure à 270 jours (9 mois). En Wallonie aussi, l'entreprise en bénéficie à l'issue de la première année de formation moyennant l'encadrement du jeune par un tuteur « agréé » c'est-à-dire formé ou disposant d'un titre de compétences de « tuteur ».

*Plus d'informations sur <http://www.offa-oip.be/accueil/incitants-financiers/>*

*Vous pouvez également contacter Emmanuel Disabato, coach sectoriel pour le secteur non marchand par mail à [emmanuel.disabato@apef-febi.org](mailto:emmanuel.disabato@apef-febi.org) ou par téléphone au 02/227.59.81 ou au 0474/72.31.43.*

### Prime au tutorat en entreprise pour faciliter l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en région wallonne

L'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)-branche Handicap propose différentes aides pour faciliter l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. La prime au tutorat fait partie de ces aides : il s'agit d'une intervention financière accordée à l'entreprise qui désigne un tuteur chargé d'accompagner et de guider un travailleur handicapé nouvellement engagé.

*Plus d'informations sur <https://www.aviq.be>*

### Prime de tutorat pour assurer le suivi d'une personne en situation de handicap pour la région bruxelloise

Un employeur reçoit une intervention financière pour permettre à un de ses employés d'encadrer et d'accompagner le travailleur handicapé qui vient d'être engagé ou qui reprend le travail. Cette personne est dénommée « le tuteur ».

*Plus d'informations sur <https://phare.irisnet.be/>*

## 2. Validation des compétences

Si un travailleur/chercheur d'emploi maîtrise les compétences de tuteur en entreprise, il peut les faire reconnaître dans un Centre de validation des compétences et obtenir un Titre de compétence de « Tuteur en entreprise ». Une session peut aussi être organisée au sein de l'entreprise pour peu qu'elle réunisse 4 candidats.

### Comment obtenir un Titre de compétence ?

Pour faire valider les compétences et obtenir un Titre de compétence, il faut réussir une épreuve de validation (mise en situation professionnelle).

### Définition du métier de tuteur en entreprise

Un tuteur est un travailleur que l'entreprise affecte à la formation, à l'accompagnement et à l'intégration de certaines personnes en milieu professionnel.

### Que faire si on pense avoir les compétences nécessaires pour obtenir un Titre de compétence ?

Contactez un Centre de validation des compétences qui propose les épreuves qui vous correspondent.

On y rencontre un spécialiste du métier avec lequel on peut échanger concernant :

- son expérience et connaissance du métier
- la nature des compétences évaluées lors de l'épreuve
- les modalités spécifiques de l'épreuve

Suite à cet entretien, on peut s'inscrire à une épreuve de validation. Cette inscription est gratuite et confidentielle.

Le Centre de validation vous conseillera peut-être de suivre une petite formation complémentaire avant de passer l'épreuve pour combler ses lacunes.

### Sur base de quels critères le jury jugera-t-il votre travail ?

- L'expérience du tuteur est significative
- L'accueil du tuteur est correctement préparé
- La formation du tuteur est assurée de manière précise
- L'évaluation et le suivi de l'apprentissage sont pertinents
- Les compétences relationnelles du tuteur sont suffisantes

Lors de l'épreuve de validation des compétences le tuteur devra

- accueillir le tuteur (nouveau collaborateur) dans l'entreprise
- l'accompagner dans son travail, assurer sa formation
- assurer son évaluation et le suivi de son apprentissage.

### Durée de l'épreuve

L'épreuve dure deux heures, formalités d'accueil et lecture de consignes comprises.

### Comment s'inscrire en tant que candidat

Prendre rendez-vous auprès d'un Centre de validation des compétences (voir liste des centres de validation pour la fonction de Tuteur en entreprise sur [www.cvdc.be](http://www.cvdc.be))

### Quels avantages ?

Le Titre de compétence Tuteur peut être:

- un outil de référence lors du recrutement interne ou externe,
- une aide dans le cadre de son parcours de formation et de son évolution professionnelle,
- une des conditions pour obtenir une prime régionale dans le cadre des contrats en alternance.

## Quelles compétences seront vérifiées lors de l'épreuve de validation?

| Accueillir le tuteur  |  |
|---|--|
| Préparer le poste de travail                                  | Donner et expliquer le descriptif de fonction  |
|   | Expliquer les règles de sécurité et d'hygiène, l'utilisation des équipements et des vêtements de travail   |
|   | Expliquer le planning de travail   |
|   | Intégrer le tuteur auprès de ses collègues et de son environnement de travail  |
|   | Prendre connaissance du profil du tuteur en lien avec les objectifs de formation   |
|   | Préparer les collaborations internes à l'entreprise  |
|   | Faire connaissance avec le tuteur  |
|   | Préciser les objectifs du plan de formation  |
| Accompagner le tuteur   | Expliquer les pratiques, les usages, les situations de travail et les tâches à accomplir   |
|   | Clarifier les usages explicites ou implicites de la fonction en entreprise (faire référence au règlement de travail, organigrammes, ligne hiérarchique, méthodes de travail) |
|   | Décrire et transmettre les tâches composant son métier   |
|   | Transmettre les différents aspects du métier ou de la fonction (environnement, culture de l'entreprise, déontologie, les bénéficiaires et leurs caractéristiques)            |
|   | Communiquer efficacement avec le tuteur (écouter, répondre à ses questions, ne pas divulguer des éléments confidentiels, reformuler des consignes ou indications)            |
|   | Transmettre une image objective et positive de son métier, de sa fonction (apports et contraintes)   |
|   | Motiver le tuteur dans son apprentissage professionnel   |
|   | Aider le tuteur à réfléchir sur ses pratiques et sur son vécu  |
| Assurer la formation du tuteur                                | Opérationnaliser le plan de formation (progression des tâches permettant d'acquérir les compétences visées)  |
|   | Préciser la signification et la raison d'être des tâches   |
|   | Faire exercer les tâches suivant une complexité croissante   |
|   | Transmettre des consignes (claires, cohérentes et contextualisées)   |
|   | Mettre en situation sur le poste de travail  |
|   | Utiliser du matériel didactique disponible Utiliser les différentes méthodes d'apprentissage aux moments appropriés (essais-erreurs, démonstration, etc.)                    |
|   | Faire le lien avec les références de formation théorique et leur application en entreprise   |
|   | Participer, le cas échéant, à la synergie entreprise/opérateurs de formation et d'enseignement pour assurer la cohérence des apprentissages                                  |
| Assurer l'évaluation et le suivi de l'apprentissage du tuteur | Vérifier régulièrement la compréhension, l'acceptation et l'assimilation de la fonction et du travail à accomplir  |
|   | Donner régulièrement des feedbacks constructifs (points forts et points faibles) sur le comportement, les prestations et le résultat   |
|   | Conforter les bonnes pratiques du tuteur (aide à la confiance en soi, en ses compétences)  |
|   | S'entretenir d'une manière régulière avec le responsable du tuteur sur la suite de la formation et/ou de l'accompagnement du tuteur  |
|   | Adapter le parcours en fonction des entretiens de suivi avec les personnes et/ou opérateurs concernés  |
|   | Établir un bilan de l'ensemble du parcours, qui tienne compte de l'évolution du tuteur pendant toute la période de formation ou d'insertion                                  |
|   | Proposer un plan d'action pour améliorer l'activité professionnelle future du tuteur   |

# Nous contacter

## Le Fonds social MilieuX d'Accueil d'Enfants

Contacts téléphoniques du Fonds MAE:

- Tutorat des stagiaires: [projets.jeunes@apefasbl.org](mailto:projets.jeunes@apefasbl.org) - 02/227.62.05
- Tutorat emploi-jeune: [emploi-jeune@apefasbl.org](mailto:emploi-jeune@apefasbl.org) - 02/229.32.52
- Tutorat de transition: [evolutio@apefasbl.org](mailto:evolutio@apefasbl.org) - 02/227.22.43
- Bourse formative et embauche suivi de formation: [mae@apefasbl.org](mailto:mae@apefasbl.org) - 02/227.20.24
- Responsable de projets: François Willemot: [fwi@apefasbl.org](mailto:fwi@apefasbl.org) - 02/229.20.34

Site internet du **Fonds MAE**: [www.fondsmae.org](http://www.fondsmae.org)

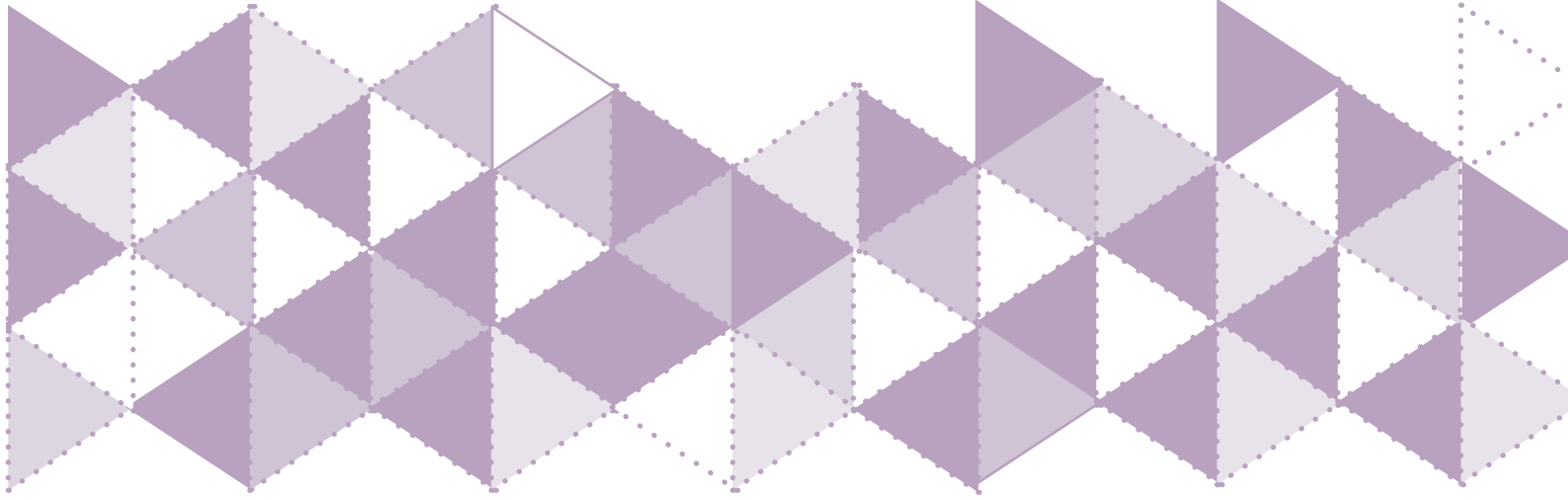
## La cellule du catalogue de formation FORMAPEF

Pour les formations de base, les interventions et les formations croisées, contactez la cellule Formapef à l'adresse mail [formation@apefasbl.org](mailto:formation@apefasbl.org) - 02/229.20.23

Site internet **FORMAPEF**: [www.apefasbl.org/formapef](http://www.apefasbl.org/formapef)







Fonds social des Milieux d'Accueil d'Enfants  
Square Saintelette 13-15 à 1000 Bruxelles  
[mae@apefasbl.org](mailto:mae@apefasbl.org)

